

Je suppose, que la division,—appellation nouvelle pour moi en ce qui a trait à l'aviation,—dont parlait le ministre comprendra des avions de chasse, d'interception, de reconnaissance et de transport. Il me semble regrettable qu'il soit presque impossible d'y inclure des escadrilles, des escadrons ou des groupes de bombardiers. Je n'ai consulté aucune source officielle, mais on me dit que l'établissement en Angleterre ou sur le continent européen d'un groupe comparable, quant aux effectifs et à l'armement, au 6^e groupe de bombardement que le Canada a possédé durant la guerre, nécessiterait aux seules fins de l'équipement initial un montant variant d'un et demi à deux milliards de dollars. Nous ne pouvons donc pas, de ce fait, songer même à l'envoi d'un tel groupe de bombardiers lourds.

On me dit qu'un bombardier lourd coûte de 5 à 6 millions de dollars. Une escadrille, qui compte vingt appareils, coûterait donc 100 millions pour l'équipement seulement. En conséquence, si je me trompe, on comptera donc surtout sur l'aviation des États-Unis pour les bombardements stratégiques de l'ennemi, le soin de fournir les troupes terrestres devant apparemment retomber surtout sur la République française.

Il est un autre point auquel je voudrais m'arrêter. Comme il a soulevé des divergences de vues à la Chambre et ailleurs, c'est avec beaucoup d'hésitation que je l'aborde. Il s'agit de l'opportunité d'établir un comité parlementaire pour l'examen des dépenses relatives à la défense nationale. Le chef de l'opposition (M. Drew) a exprimé ses vues à ce sujet d'une façon éloquente et convaincante. Des membres du cabinet ont exposé leur thèse avec une éloquence également persuasive et en des termes qui méritent notre attention. Je suis porté à croire qu'il existe un juste milieu entre les vues du Gouvernement et celles de certains membres de l'opposition.

Pour ce qui est du point de vue constitutionnel, j'estime que les questions qui ont trait au programme et à la stratégie relèvent du Gouvernement et uniquement du Gouvernement. Dans l'ouvrage de Brian Tunstall sur la vie de William Pitt, lord Chatham, je lisais récemment le passage suivant à propos du gouvernement de Pitt :

Dans un pays comme l'Angleterre, régie par une monarchie constitutionnelle, il n'est ni avantageux ni pratique que la conduite d'une guerre soit, conjointement ou indépendamment, entre les mains des chefs militaires. Sur tous les problèmes importants ceux-ci doivent recevoir expressément leurs directives des conseillers constitutionnels de la Couronne, responsables vis-à-vis le parlement. Les amiraux et les généraux sont les commandants

[L'hon. M. Power.]

suprêmes des armées de mer et de terre mais les conseillers royaux et ministériels sont les commandants suprêmes de la nation tout entière.

Lloyd George, durant la première Grande Guerre et Winston Churchill, au cours de la deuxième guerre mondiale, ont gardé la haute main sur les décisions relatives à la politique et à la stratégie, et je ne puis concevoir rien de plus dangereux pour le moral et la discipline des troupes que le fait de voir leurs chefs d'état-major appelés devant une commission parlementaire à donner leur avis pour ou contre les décisions prises par le Gouvernement. Je vais en fournir un exemple. Pour ma part, bien que j'eusse été membre du Gouvernement quand le projet a été mis en œuvre, j'ai toujours eu des doutes sérieux sur l'opportunité d'instituer une aviation navale et sur l'acquisition du *Magnificent*.

Tel est mon avis, que partageant très probablement, —bien que je n'aie pas communiqué avec eux depuis plus de cinq ans,—un grand nombre des officiers supérieurs du Corps d'aviation royal canadien. Il ne serait pas juste, je crois, ni pour les aviateurs ni pour le ministre de convoquer les chefs d'état-major du CARC devant une commission parlementaire pour opposer leurs vues à la ligne de conduite du Gouvernement. J'irai plus loin. Le Corps d'aviation royal canadien comptait, lorsque j'en avais la responsabilité, des hommes sérieux, consciencieux et dévoués, qui avaient des idées bien arrêtées au sujet de certains genres d'équipement. Ces opinions ont été débattues au conseil de l'air et parfois même au conseil de la défense; cependant, une fois la ligne de conduite tracée, une fois que les chefs d'état-major et les officiers intéressés avaient décidé qu'il y avait lieu de faire l'acquisition de tel genre d'équipement et non pas de tel autre, les choses en restaient là.

Je crois qu'il serait injuste de souligner les contradictions entre les officiers des différentes armes, à ce sujet. Ce n'est là qu'une opinion toute personnelle qui découle de la petite expérience que j'ai acquise lorsque je me suis occupé de ce ministère.

D'autre part, si nous adoptons un programme qui entraîne une dépense de cinq milliards, la Chambre, je crois, a le devoir d'examiner de près et de surveiller cette dépense. Or il est extrêmement difficile pour une Chambre nombreuse comme la nôtre de le faire. C'est pourquoi, à mon avis, une commission des dépenses, munies d'instructions appropriées, dont seraient convenus les chefs du Gouvernement et le chef de l'opposition (M. Drew), donnerait d'excellents résultats.